



DEMANDE DE DEROGATION POUR LA DESTRUCTION D'UN SITE DE REPRODUCTION D'ESPECES PROTEGEES

DESTRUCTION DE 5 NIDS D'HIRONDELLES RUSTIQUES DANS LES ANCIENNES ECURIES DU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE DE LA BORDERIE



TABLE DES MATIERES

1- Rappel du contexte **Page 3**

2- Présentation du projet **Page 4**

- a- Description des bâtiments
- b- Description du projet
- c- Calendrier de l'opération

3- Impact du projet sur la faune sauvage **Page 5**

- a- Espèces présentes
- b- Statut de protection

4- Mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet **Page 7**

- a- Descriptions des mesures
- b- Suivi/évaluation des mesures

1- Rappel du contexte

La Communauté de Communes Châteaubriant Derval est propriétaire du centre de loisirs intercommunale de la Borderie situé 127 Rue Guy Moquet à Châteaubriant. Elle souhaite réhabiliter les anciennes écuries de la structures, bâtiments vacant depuis la fin du poney club, afin d'y faire un espace d'activités pour les enfants de 3/5 ans et un espace de stockage.



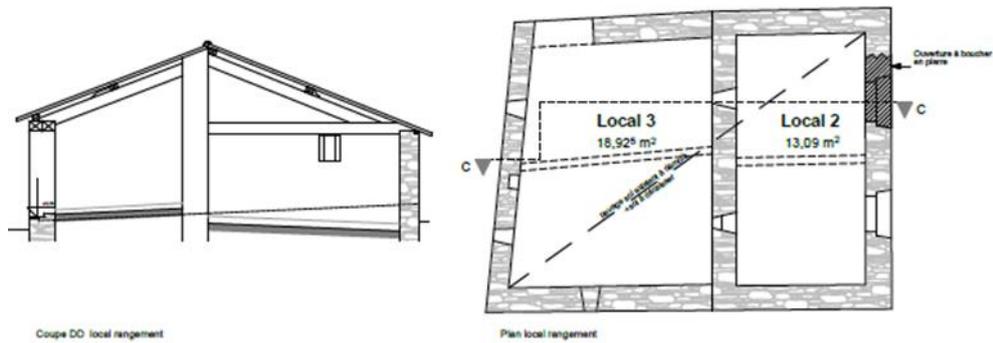
Dans les 2 bâtiments à réhabiliter des hirondelles rustiques nichent, et la dépose de leurs nids semble inévitable pour le bon déroulement des travaux.

L'hirondelle rustique bénéficiant d'une protection nationale définie par l'arrêté du 29 Octobre 2009, la destruction de ses nids nécessite donc l'obtention d'une dérogation au titre de l'article L411-1 du Code de l'Environnement.

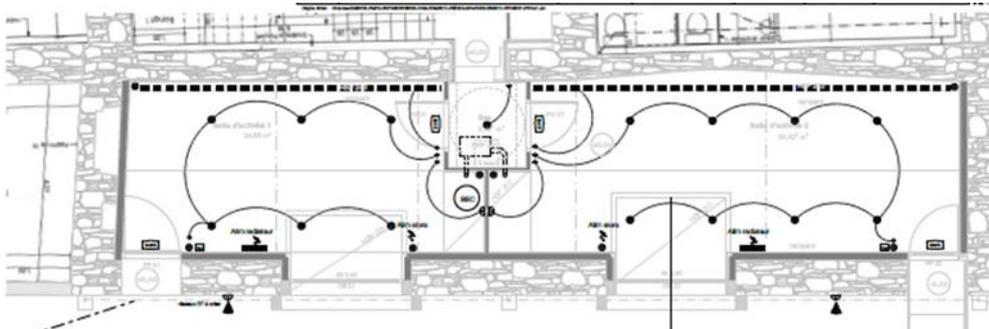
Afin de réaliser au mieux cette opération, la Communauté de Communes Châteaubriant Derval s'est rapprochée de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Loire Atlantique et a sollicité son expertise pour à la fois établir un diagnostic et définir les mesures adaptées à mettre en place. La LPO a également pris l'attache de la DDTM pour définir les modalités de dérogation.

La présente notice a pour objet d'exposer la demande de dérogation ainsi que les mesures compensatoires liées à la destruction des nids envisagés.

Dans le futur local de rangement se trouve 4 nids sans activité :



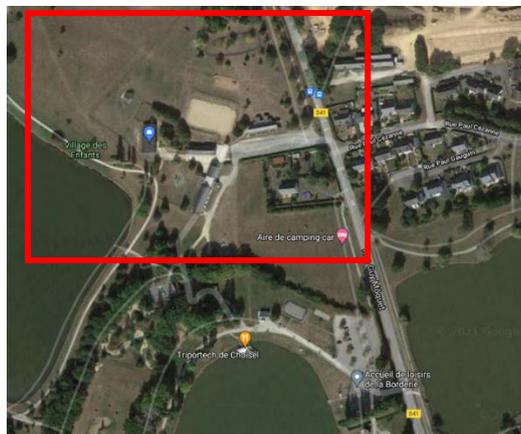
Et dans les futures salles d'activités se trouvent un nid occupé ce printemps :



2- Présentation du projet

a- Description des bâtiments

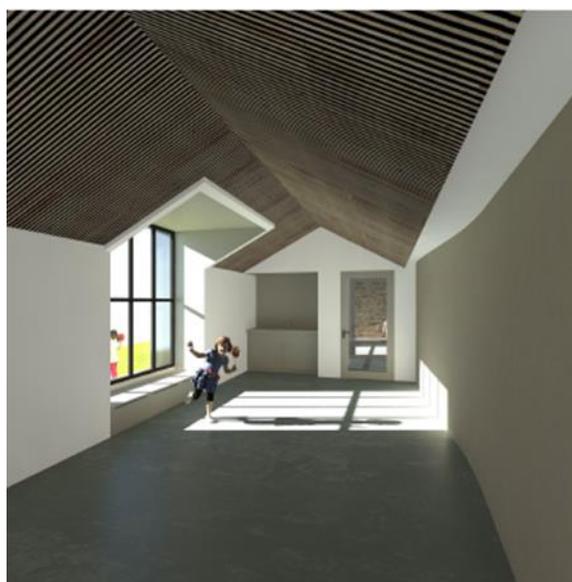
Le centre de loisirs de la Borderie est composé de 3 bâtiments principaux accueillant des enfants de 3 à 12 ans sur les temps péri et extra scolaires. Cette structure est implantée dans un écrin de verdure sur le site des étangs de Choisel.



Ce cadre naturel est propice à la mise en œuvre de nombreuses activités nature avec les enfants accueillis. La protection de la faune et de la flore, le respect de la nature sont des valeurs importantes contenues dans le projet pédagogique de la structure.

b- Description du projet

Les bâtiments doivent subir une importante rénovation pour un coût total de 130 000€ HT. Les 62m² gagnés permettront de réaliser 2 salles d'activités, l'une plutôt destinée aux activités créatives, et l'autre plutôt aux activités calme, zen, permettant aux enfants de se ressourcer. Ce nouvel espace baigné de lumière avec une vue sur les étangs et la nature permettra d'accueillir les plus jeunes dans de meilleures conditions.



c- Calendrier de l'opération

Le calendrier prévisionnel prévoyait un lancement du chantier en Mai 2021 pour une fin des travaux en novembre 2021. Pour permettre la fin de la nidification des hirondelles, il a été décidé d'arrêter les travaux. Ces derniers reprendront en septembre si les entreprises prévues peuvent intervenir à cette période. La fin des travaux interviendra donc en janvier 2022 donc avant le retour des hirondelles.

3- Impact du projet sur la faune sauvage

a- Espèces présentes

La LPO a indiqué que l'espèce présente sur site était l'**Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)**. C'est une petite espèce de passereaux, migratrice, vivant en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique. Elle est également connue sous le nom d'**Hirondelle de cheminée** ou d'**Hirondelle**

des granges. Elle se distingue par sa longue queue fourchue et sa gorge couleur rouge brique. Elle niche dans un nid fait de terre séchée et de salive pour coller les bouts de terre, accroché sous un toit, une poutre, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, en ville ou à la campagne, souvent dans des granges ouvertes, et parfois dans les maisons ouvertes. Elle se nourrit essentiellement d'insectes attrapés en vol.

L'Hirondelle rustique est un oiseau qui aime les paysages ouverts et qui utilise généralement les constructions humaines pour confectionner son nid. Cette espèce vit en association avec l'homme qui la tolère dans les bâtiments car il la considère utile puisqu'elle se nourrit d'insectes perçus comme nuisibles.



Le nid actuellement occupé par un couple d'hirondelles rustiques et ses petits



Un des nids inoccupés, sans activité d'hirondelle à proximité

b- Statut de protection

Les espèces les plus régulières sur le territoire métropolitain d'hirondelles (hirondelles de rivage, hirondelle rustique, hirondelles de rochers, hirondelles de fenêtre, hirondelles rousseline) dépendent de l'article 3 de l'arrêté (L441-2) et bénéficient donc d'une protection complète. Les autres espèces de cette famille bénéficient d'une protection limitée de l'article 4. L'article 3 prévoit l'interdiction de détruire, d'altérer ou de dégrader les aires de reproduction et de repos des animaux, ce qui n'est pas le cas de l'article 4. Des dérogations sont possibles mais dans des cas très limités et toujours selon une procédure assez stricte. Seule 5 motifs permettent de justifier une destruction dont « une raison impérative d'intérêt public majeur ». Motif indiqué dans le CERFA complété par la Communauté de Communes.

4- Mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet

a- Descriptions des mesures

Au vu de l'emplacement des différents nids, il est impossible d'éviter leur destruction, ni même d'en laisser sur place. Les mesures seront donc exclusivement compensatoires. Elles ont été déterminées sur conseils et avec l'accord de la LPO de Loire Atlantique.

Elles consisteront en la pose d'une tour ou d'un préau pour hirondelles rustiques.



Préau pour hirondelles rustique

- Hauteur 3,5 M section 2M par 3M
- Ouvrage en douglas pourpré de son aubier
- Toiture avec tuiles en bois
- 4 Cônes anti prédateurs
- Repase ornithologique sur kit solaire protégée dans un boitier étanche
- 8 nichoirs Biosymbiose séparés par une cloison et compartimentés
- Ouverture en triangle sur les deux pignons pour les chauves souris

Tour pour hirondelles rustiques

- Ouvrage en douglas 100% recyclable
- Hauteur sous planché 3M, toiture 1M par 2M
- 10 Nichoirs en béton de bois
- Repase sur panneau solaire autonome à 100%
- Poutre, planché, charpente et tuiles en douglas



b- Suivi/évaluation des mesures

Ces structures seront mises en place à proximité du lieu de nidification naturelle des hirondelles et du jardin pédagogique permettant aux enfants d'observer le retour des hirondelles et de dénombrer la population du site.

Deux visites du chantier d'installation du dispositif de compensation (tours ou préau) avec la LPO permettront de confirmer les choix de l'emplacement, de vérifier la pertinence d'installation des nichoirs, du respect des dates de travaux et des délais d'installation.

Un suivi d'une durée de 4 ans (2 visites par an) sera réalisé par les animateurs jeunesse et la LPO afin de s'assurer de la bonne mise en oeuvre de la mesure compensatoire.

Ce suivi est en effet indispensable afin de juger de la bonne installation du dispositif de compensation dans un premier temps, puis de la réussite de l'occupation des nichoirs artificiels. Les bilans annuels guideront les éventuelles rectifications à apporter.

Le suivi consistera à minima à comptabiliser les nids construits et/ou occupés sur l'ensemble du site.

Le recensement principal devra avoir lieu en juin, après l'éclosion de la première nichée afin de pouvoir bien repérer les couples actifs. Un second passage doit se situer en seconde quinzaine d'août. Les nids, vides ou occupés, seront dénombrés et localisés sur le dispositif de compensation.

Les résultats de ces suivis seront communiqués annuellement à la DDTM.

Des aménagements mineurs seront également proposés sur site à proximité du préau ou de la tour, comme des tas de bois morts (bûches et branches) pour attirer des insectes xylophages qui, eux-mêmes, serviront à alimenter la petite faune, les oiseaux notamment. Un muret en pierres sèches peut également être mis en place et ainsi être un lieu de vie idéal pour d'autres animaux tels que les lézards des murailles et de nombreux insectes.

Au regard de l'importance du projet permettant aux enfants d'évoluer dans des bâtiments modernes, fonctionnels et tournée vers la nature, il semble que les dispositions envisagées par la Communauté de Communes pour éviter, réduire et compenser les impacts liés à la destruction des nids d'hirondelles présents sur les bâtiments constituent la solution la plus adaptée pour préserver la colonie après réhabilitation de la structure. L'attention portée au maintien de la biodiversité dans cet espace pourrait même éventuellement permettre le renforcement de cette colonie puisque le projet de compensation permettra d'accueillir plus d'individus que ceux présents actuellement.

La démarche de la Communauté de Communes tend à faire d'une contrainte, la présence de nids d'hirondelles rustiques, un atout puisque cela permettra la mise en place d'activités pédagogiques sur cette thématique avec les enfants accueillis sur la structure mais aussi en donnant une plus-value à son projet en faisant un lieu d'observation et de préservation de la biodiversité et de la faune sauvage.